

**ARRÊTÉ PORTANT  
règlementation de la circulation pour le festival du livre  
de la Médiathèque et la MJC**

Le Maire de la Commune de LHERM (Haute-Garonne),  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu l'organisation du festival du livre de la MJC et la Médiathèque le mercredi 24 juin 2026,  
Vu la demande de la Maison des jeunes et de la Culture,  
Pour ces motifs,

**ARRÊTE**

Article 1 : Du mardi 23 juin 2026 à partir de 16h00 au mercredi 24 juin 2026 jusqu'à 19h00, le stationnement de tout véhicule sera interdit devant l'Esplanade des Centenaires.

Article 2 : Le mercredi 24 juin 2026 à partir de 09h00 jusqu'à 19h00, le stationnement et la circulation seront interdits devant l'Esplanade des Centenaires.

Article 3 : La signalisation afférente à cette interdiction sera mise en place par les services techniques municipaux et la MJC.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Gendarmerie, les Services Techniques, le Président de la MJC, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe à l'urbanisme.

Meï-Ling ROQUES-PHI-VAN-NAM

